

VISITE DE MME LA MINISTRE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



LUNDI 11 FEVRIER 2013

A CHATEAUMEILLANT

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- 1/ RSP DE CHATEAUMEILLANT
- 2/ SIGNATURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DU CHER « + DE SERVICES AU PUBLIC »

Contacts presse :

- **Sophie DEROUARD** - ☎ 02 48 67 34 31/ 06 70 64 78 86 - sophie.derouard@cher.gouv.fr
- **Catherine BERGER** - ☎ 02 48 67 34 79 - catherine.berger@cher.gouv.fr

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - <http://www.cher.gouv.fr>

1/ RSP DE CHATEAUMEILLANT

Qu'est ce qu'un Relais Services Publics ?

Les RSP sont des guichets d'accueil polyvalents chargés d'accueillir, d'orienter, d'informer le public, et d'aider les usagers dans leurs relations avec l'administration et les organismes publics, de leur faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques. Ils sont labellisés par arrêté préfectoral.

Le RSP de Châteaumeillant :

La commune de Châteaumeillant s'est inscrite dans une démarche de mutualisation pour assurer à sa population et celle du canton une offre de service public qui réponde aux besoins de la population.

Le Relais Services Public de Châteaumeillant est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2009, et a bénéficié de la première labellisation RSP du département.

La commune a réhabilité un local communal non utilisé en centre ville qu'elle met à disposition du Relais de Services Publics labellisé où un agent d'accueil répond aux questions de « 1^{er} niveau » des administrés.

Le RSP de Châteaumeillant et l'expérimentation « + de services au public » :

Dès le début des travaux de l'expérimentation « + DE SERVICES AU PUBLIC », la commune a intégré le comité de pilotage. La participation de la commune à l'expérimentation lui permet d'élargir son offre de services avec en mai 2013 : expérimentation de l'interopérabilité d'un visio-guichet installé par la CAF en 2011 et des offres de services complémentaires en matière d'informations et de formation de la part d'autres opérateurs.



Les services rendus :

Les services rendus pour le compte des partenaires et commandés par les demandes des usagers, concernent le champ des prestations sociales, de la santé, de l'aide à l'emploi et à l'habitat mais aussi des circuits de transports, créations....



La Mission Locale occupe par ailleurs un bureau au sein des locaux du RSP (mutualisation de l'accueil avec le RSP).



Les partenaires opérateurs associés :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- Pôle Emploi,
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- l'Assurance Retraite (CARSAT),
- le Régime Social des Indépendants (RSI),
- le Conseil Général (services sociaux)

Le financement du RSP de Châteaumeillant :

Le coût de l'opération : 73 234 € HT (travaux d'aménagement + équipement).

Au titre de l'investissement, le RSP a bénéficié d'une subvention au titre de la DDR (ex DETR) à hauteur de 22 % et de fonds FEADER à hauteur de 55 % et d'autofinancement de la commune de CHATEAUMEILLANT (23 %).

Au titre du fonctionnement, le RSP a obtenu une subvention FNADT au titre du CPER/ volet territorial de 30 000 € (soit 10 000 € par pendant 3 ans soit en 2010, 2011 et 2012).

La Région a également octroyé à la commune une aide au titre des contrats aidés (pour l'animatrice)

2/ SIGNATURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DU CHER « + DE SERVICES AU PUBLIC »

Conformément aux attentes exprimées lors des assises des territoires ruraux et en application des décisions du CDADT, un accord national « + de services au public » a été signé le 28 septembre 2010, entre l'Etat et les 9 grands opérateurs publics de services publics.

Ce dispositif inédit vise à garantir une répartition équilibrée et équitable de l'offre de services au public dans tous les territoires ruraux en fédérant les opérateurs de services et les acteurs publics, avec une organisation mutualisée de l'offre de services au public.



Cet engagement opérationnel doit se traduire par :

- la création de nouveaux sites multi-services et multi-opérateurs
- l'aménagement de points d'accueil existants
- l'amélioration de l'accessibilité physique et numérique des sites.

➤ LES 9 OPERATEURS PUBLICS :

La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance Maladie, les Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Assurance Retraite.

La Caisse des Dépôts et Consignations est par ailleurs partenaire de l'expérimentation.



➤ POINT SUR L'EXPERIMENTATION DEPARTEMENTALE DANS LE CHER

-Le département du Cher a été retenu parmi les 23 départements pilotes pour expérimenter localement les dispositions de l'accord national « + de services au public.

Un comité de pilotage constitué sous l'égide du sous-préfet de St Amand, composé des grands élus du département, de l'association des maires du Cher, des collectivités, des partenaires institutionnels, et des représentants départementaux des opérateurs a permis une large consultation, et d'identifier des projets et des sites de mises en œuvre.

-Au total, 12 projets d'offres de services publics ont été définis :

-la création de 3 nouveaux Relais services Publics :

= sur les communes de **Lignières, Sancergues, Saulzais le Potier** (chefs lieux de cantons en « zones blanches » en matière d'offres de services, projets portés par les communes de LIGNIERES, SANCERGUES et par la CDC TERRES DU GRAND MEAULNES pour SAULZAIS LE POTIER)

-le renforcement d'offres de services dans 6 structures existantes :

= 5 projets de renforcements de RSP existants sur les communes d'Aix d'Angillon, Boulleret, Châteaumeillant, La Guerche sur l'Aubois, Sancoins.

= 1 renforcement de la Maison de Services Publics sur la commune d'Aubigny sur Nere

= 1 création d'un point service avec la Poste par EDF dans le bureau de la Poste de Sancergues

= l'installation de bornes NOVATER par la SNCF dans 12 communes du département (dont un dans le nouveau RSP de Saulzais le Potier)

= la pérenisation de la convention EDF et la Poste « Cash Compte » et GDF Suez et la Poste « Eficash »

Ces projets ont été présentés pour 1^{ère} validation à la DATAR en septembre 2011, sous la forme d'un contrat départemental qui prévoit une durée d'engagement des partenaires jusqu'au 31 décembre 2013.

➤ Signature du contrat départemental du Cher « + de services au public » le 11 février 2013 :

Le contrat départemental du Cher « + de services au public » prévoyant les engagements de chacun des opérateurs partenaires, a été validé par la DATAR le 27 novembre 2012.

La signature départementale du contrat aura lieu ce lundi 11 février 2013, en présence du ministre de l'égalité des territoires et du logement.

Quelques chiffres clés :

Les 3 RSP de Lignières, Sancergues et Saulzais le potier :

- Montant total d'investissement : **505 670 € HT.**
- Financement Etat :
 - DETR : **114 282 €** (22,6 %)
 - FNADT national : **154 094 €** en investissement (30,47%) et **35 000 €** d'aide au fonctionnement
- **Le Conseil général du CHER s'est engagé à soutenir ces opérations à hauteur de 20 %**
- **Le Conseil Régional s'est engagé à hauteur de 30 % pour le projet du RSP de SANCERGUES.**